



Mes soeurs veulent changer de notaire

Par **cindy67**, le **08/07/2013 à 17:43**

Bonjour,

Mon père est décédé en avril 2013, logiquement ma maman hérite de la maison. Nous sommes 6 enfants, deux de mes soeurs veulent changer de notaire. Elles veulent je pense écrire plus de part à leur nom. Est-ce qu'elle sont droit si ma mère donne son accord?

Changer de notaire est payant?

Cordialement

Par **Laure3**, le **08/07/2013 à 19:04**

Bonjour,

Vos soeurs peuvent très bien prendre un notaire de leur choix, et ce, sans l'accord de votre mère.

Il est courant que deux notaires différents interviennent pour une succession. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Cdt